



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-532

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2024

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-08-16-00016 - arrêté n° 2024-01225 du 16 Août 2024 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
75-2024-08-20-00018 - arrêté n° 2024-01241 du 20 Août 2024 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (2 pages)	Page 5
75-2024-08-22-00009 - Arrêté n° 2024-01259 du 22 août 2024 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 8
75-2024-08-23-00007 - arrêté n° 2024-01267 du 23 Août 2024 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 10
75-2024-08-23-00006 - arrêté n° 2024-01268 du 23 Août 2024 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 12

Préfecture de Police

75-2024-08-16-00016

arrêté n° 2024-01225 du 16 Août 2024 accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 16 Août 2024

ARRETE N° 2024-01225

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

Les Médailles de bronze pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux civils dont les noms suivent :

- **Mme Sixtine du TERTRE**, née le 21 octobre 2001 à Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- **Mme Maylis THIERRY**, née le 1^{er} juillet 2001 à Reims (Marne).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2024-08-20-00018

arrêté n° 2024-01241 du 20 Août 2024 accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 20 Août 2024

ARRETE N° 2024-01241

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires dont les noms et les régiments d'affectation suivent :

8^{ème} Régiment de Parachutiste d'Infanterie de Marine :

- **M. Antoine MALLEN**, Lieutenant, né le 12 juin 1996 ;
- **M. Valentin DILLET**, Caporal-chef, né le 03 avril 1997 ;
- **M. Kilian ESVAN**, Caporal-chef, né le 20 septembre 1993 ;
- **M. NICOLAS GERVAIS**, Caporal-chef, né le 01 mars 1996 ;
- **M. Tom BEDIN**, Marsouin-parachutiste de première classe, né le 07 octobre 2003 ;
- **M. Hugues FRANCOIS**, Marsouin-parachutiste de première classe, né le 07 août 2004 ;
- **M. Aydar NURISLAMOV**, Marsouin-parachutiste de première classe, né le 23 juin 2001 ;
- **M. Aurélien RAMECOURT**, Marsouin-parachutiste de première classe, né le 05 juillet 2004.

54^{ème} Régiment d'Artillerie :

- **M. Stéphane BARRE**, Major, né le 09 septembre 1973 ;
- **M. Adil BENKHOUS**, Adjudant, né le 30 novembre 1984 ;
- **M. Rock-Lazard BEALO**, Caporal-chef, né le 29 janvier 1998 ;
- **M. Erevita KAMAKE**, Caporal, né le 11 septembre 1993 ;
- **M. Arthur NIVELLE**, Caporal, né le 04 avril 1999.

121^{ème} Régiment du Train :

- **M. Loïc BENJAMIN**, Sergent-chef, né le 21 novembre 1988.

503^{ème} Régiment du Train :

- **M. Joël TOM**, Sergent, né le 06 décembre 1988.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2024-08-22-00009

Arrêté n° 2024-01259 du 22 août 2024 accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 22 août 2024

ARRETE N° 2024-01259

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au policier adjoint réserviste **Gilles THIEBART**, affecté au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

SIGNÉ

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2024-08-23-00007

arrêté n° 2024-01267 du 23 Août 2024 accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 23 Août 2024

ARRETE N° 2024-01267

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à l'**Adjudant-chef Thibaut CONSTANTIN**, né le 11 juillet 1984, affecté au sein de la 28^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2024-08-23-00006

arrêté n° 2024-01268 du 23 Août 2024 accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 23 Août 2024

ARRETE N° 2024-01268

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Colonel Fabian TESTA**, né le 11 décembre 1971, affecté au sein de la compagnie de commandement et de logistique n°2 de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Laurent NUÑEZ